

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance du 2 juin 2009, le règlement no RCA09 22011 intitulé :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA07 22004) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

**DONNÉ** à Montréal, ce 11 juin 2009.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Informations : 514 872-3431**